

→ ACCUEIL

L'Autonome est composée d'un conseil d'administration et d'un personnel **attentif et réactif** à vos appels téléphoniques.

Nos locaux sont ouverts **du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30**.

De 8h30 à 16h30 pendant les vacances scolaires.

→ ÉCOUTE

Face aux incivilités, aux propos calomnieux, aux menaces dont vous pouvez être l'objet, il est bon de **trouver un interlocuteur qui comprend votre désarroi et vous aide à trouver une solution**.

Notre personnel, **habitué à traiter ce genre de situations** peut vous permettre de surmonter ces épreuves douloureuses auxquelles de plus en plus d'enseignants sont confrontés.

→ CONSEILS

Suivant les situations auxquelles vous aurez à faire face, **l'Autonome vous proposera une solution adaptée**. Parfois, un seul rappel à la loi suffira à calmer la vindicte de vos agresseurs, parfois une méthode plus incisive conviendra.

Dans tous les cas, nous serons **à vos côtés pour vous conseiller**.

→ JURIDIQUE

Maître La Fontaine est l'Avocat-conseil de l'Autonome depuis de nombreuses années, **il connaît parfaitement les problématiques auxquelles sont confrontés les personnels chargés de mission éducative**.

Joignable dans les plus brefs délais, il apporte une aide et des conseils précieux aux collègues en difficulté.

C'est enfin lui qui intervient à la demande de l'Inspection auprès des enseignants pour leur fournir une formation juridique, nécessaire en ces temps troublés.



→ SOUTIEN

Outre les prestations de Me LA FONTAINE, d'autres avocats nous prêtent également leur concours.

Enfin, depuis 2005, l'Autonome et **les ACM sont devenus partenaires**. Ce partenariat couvre les accidents professionnels et la Responsabilité Civile Professionnelle.

Assurances
Crédit Mutuel